

Etaient présents ou représentés:

Collège régional : Rolande SASSANO, Marc CARBALLIDO, Josée SOUQUE, Martin MALVY, Emile FRANCO.

Collège départemental : André ROUCH, Bernard PIQUEMAL, Augustin BONREPAUX, Henri NAYROU, Raymond COUMES.

Collège communal : Patricia QUINAT RAYNAUD, Alain COSTES, Denis LOURDES, Christiane VIGNAU, Martine PAPAIX, Nadine BERTRAND, Yves GAREL, Jean Claude COUMES, Pierre FORTIER, Michel BORREL, Marie Claire BEUVIN, Pierre BOUCHE, Marc DUMONT, Antoine VILLENEUVE, Hervé CLAUSTRES, Gérard DENAT, Simon BAVARD, Stéphane SANCHEZ, André DUPUY, Didier PIQUEMAL, Evelyne GOURONG, Raymond BERDOU, Noëlle MORALES, Gérard GALY, Marc DELANGRE, Denis BELARD, Daniel BOULANGER, Christelle ISPA, Claude PUJOL, Kay MONTAGNE, Denis ROUSSEAU, Didier BEJAUD, Laurence JOUBERT SOULA, Nathalie PELLERIN, Laurent MILHORAT, Jean Claude SOUM, Guillaume JOLIBERT, Richard DANIS, Arnaud GALLOT LALLÉE, Thierry TARIOL, Jean Claude BAREILLE, Francis JOFFRE, Robert MOUREAU, Gérard PIQUEMAL, Gabriel FAURE, Gilbert COUVREUX, Roland MOLE, Henri FONTA, Julien SOUQUET, Robert ZONCH, Philippe ERTZBISCHOFF, Monique BOUTONNIER, Jean Paul ROUQUIER, Claude TERON, Bernard DEFFARGES, Jean Louis EYCHENNE, Angélita SENTENAC, Ginette BUSCA, Vincent ROZES, Gilbert DUPUYS, Simone ROUX, Jean MAGALHAES.

Collège des Etablissements Publics : Maurice JAMMY, André PECHIN, Philippe LETURCO.

Excusés ou absents :

Collège régional : Paul Louis MAURAT.

Collège départemental : Pierre AURIAC MEILLEUR.

Collège communal : André VIDAL, Denis PUECH, Katherine WERSINGER, Louis BLAZY, Pascal JUSOT, Jean Claude BABEL, Denis PALLISER, Sylvie GROCHULSKY PREVOST, Jean-Philippe LABATUT, Michel ANE, Henry ANDRIEU, Daniel ARTAUD, Thierry VERGE, Béatrice CROS, Jean Louis LASSERRE, David DESCOINS, Cécile VERGNES RASSIE, Marie Madeleine LIMIDO LOUBET, Laurence DEGRAVES, Michaël STEPHAN, Serge DUMAS, Matthieu PUIGCERDOS, Monique CHARLES, Guilhem FABRA, Jacques DUPUY, Marie Léone BLAIN, Didier NAUDIN, Benjamin WEISS, Loïc CRESTO, Violaine RICHL, Joseph PUIGMAL, Jean Claude DEGA, Franck WATTS, François MOREAU, Nathalie MOLINIER, Jean Jacques MARFAING, Alain BOURGEON, Bernard SOUM, François CALVET, Jean Marc DURAN, Georges POULET, Rose BALAGUE, Ginette DEGEILH, Jean Yves BERNOU, Andréas GRUNDEL, Marie Laure DUFOR, Lionel MACAU, Yvan GROS, François BUTET, Céline COSTES SCHNEIDER, Laurent GALEY, Jean Louis VIGNEAU, Thierry RESPAUD, Louis CAMEL, Annie MICHEL, Aimé GALEY, Maxime ALOZY, Eric DELPY, Patricia RABY, Gérard GRANGER, Pierre SOULA, Edmond BOINEAU, François MURILLO, Jean Pierre MORERE, Christel LLOP, Jose GARCIA, René CLERC, Thierry TOURNE, Marie Christine DENAT-PINCE, Francine TESSARO, Anne TOUGNE, Jacqueline DEBUSSCHERE, Danièle CHEVALIER, Fabienne GILOT, Philippe LANOIR, Anicet COUMES, Patrick CHAMOLEY, Georges MARROT, Madeleine SOUQUET, Michel GIESSNER, Roger BUSCA, David DESCOINS, Alain SERVAT, Daniel PASCAL.

Collège des Etablissements Publics : Michel ROQUES, Cédric COUZINET, Didier LEMASSON, Josiane GOUZE FAURE, Jean Luc MIROUZE, Joseph CALVI, Guy FREBY.

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte du PNR s'est réuni le vendredi 3 avril 2009 à Loubières, sous la présidence d'André ROUCH.

Les participants sont accueillis par Monsieur Didier CALVET, Maire de Loubières. Avant de présenter sa commune, Didier CALVET souhaite la bienvenue à l'ensemble des personnes présentes. Puis il exprime sa volonté de travailler avec le Parc des Pyrénées Ariégeoises, une collaboration qui a déjà commencé avec la fromagerie du col del Fach.

André ROUCH, Président du Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises, prend ensuite la parole en rappelant les termes du décret publié au JO du 30 mai 2009, portant classement du Parc. Il rappelle également tout le travail qui a été réalisé depuis 1997, lorsque Robert NAUDI a confié la préparation de ce projet de Parc naturel régional. Puis le Président évoque le souvenir de Serge RUMEAU, et salue tout le travail accompli par tous ceux qui se sont impliqués dans ce projet. Il salue également tous les partenaires et rappelle que le Conseil Régional participe pour 50% au budget de fonctionnement, les communes à 25%, et le Département à 25%. Enfin, André ROUCH, présente Camille JAUDIN, nouvellement sur le poste de Responsable Administratif et Financier, ainsi que Céline DUPONT qui remplace Isabelle CAMBUS le temps de son congé maternité.

Augustin BONREPAUX, Président du Conseil Général d'Ariège, prend la parole à son tour. Il explique qu'est fêtée aujourd'hui la création officielle de ce Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises. Maintenant que le travail de constitution est réalisé, il faut engager la seconde étape qui est celle du développement. Il rappelle que dans ce département, il y a déjà beaucoup d'organismes à prendre en compte qui s'intéressent aussi à l'environnement tels que le Syndicat d'électrification avec son agence de l'énergie et le Syndicat de l'Eau et de l'Assainissement. Dans le développement du Parc naturel régional, le département continuera à prendre sa part, aux côtés de la Région et à parité avec les collectivités. Augustin BONREPAUX affirme sa volonté d'accompagner le Parc, car il souhaite que ce territoire puisse se développer, tout en préservant toutes ses richesses, et en favorisant la bio diversité. Enfin il souligne que sa priorité est de faire en sorte que les gens qui veulent vivre et travailler au pays puissent le faire et que cet enjeu se réussira ensemble.

Martin MALVY, Président du Conseil Régional de Midi Pyrénées, intervient à son tour. Il souligne que la gestation du Parc naturel régional a finalement été relativement rapide. Le dossier a été jugé remarquable. Cinq ans pour créer un Parc : « en termes de procédure, c'est pratiquement une prouesse, car c'est parfois le double ». Puis il énumère toutes les actions déjà mises en place pendant la phase de préfiguration. Il en conclut que ce Parc a bien commencé et s'est bien installé. Il annonce ensuite que la Région Midi-Pyrénées est la première Région française en termes de Parcs sur la superficie du territoire. Puis il émet une inquiétude sur la volonté de l'Etat à poursuivre ses engagements en termes de financement. Martin MALVY rappelle que pour les Parcs, la Région a mobilisé ces trois dernières années, une vingtaine de millions d'Euros, et que la volonté de poursuivre dans ce sens reste très forte. Puis il évoque la Convention Territoriale actuellement à l'instruction. Elle sera finalisée avant l'automne. Enfin Martin MALVY explique qu'étant donné le contexte économique de crise, la Région va mettre en place des mesures en faveur du développement durable et des secteurs porteurs. Ainsi, elle va soutenir les sites touristiques, aider à l'enfouissement des lignes. Dans un souci de développement durable, les promoteurs de logements sociaux seront aidés dans leurs investissements liés aux économies d'énergies et l'utilisation des énergies renouvelables sera soutenue. Dans une volonté de développement économique, la Région se tourne vers les secteurs porteurs : les laboratoires de recherche sur les matériaux composites, l'industrie du satellite, l'aviation.

Michel Sébastien s'adresse avec humour, et en chanson à Martin MALVY. Il rappelle son souhait de travailler à la réintroduction du bouquetin et de la possibilité de négocier un échange avec l'Espagne.

Martin MALVY répond qu'il a à l'esprit ce thème si cher à Michel SEBASTIEN et réfléchit à une solution.

Le secrétaire de séance désigné est Monsieur Richard DANIS.

Le Président liste les différents points portés à l'ordre du jour et les aborde successivement.

I – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION

Le Président présente le compte rendu de la précédente réunion du mercredi 1^{er} avril à Montoulieu. Il propose de procéder à son approbation. L'Assemblée l'approuve à l'unanimité.

II – CLASSEMENT EN PNR

Le président fait un point sur le classement du PNR et la publication du décret signé le 28 mai.

III – ORGANISATION DE LA TRANSITION ENTRE LA PHASE DE PREFIGURATION ET LA PHASE DE GESTION

Le Président explique qu'après consultations des services des collectivités et des services de l'Etat chargés du suivi juridique et financier du Syndicat mixte (Préfecture, Sous Préfecture, Trésorerie Générale de l'Ariège) la modification statutaire du Syndicat mixte paraît la solution la plus adéquate pour passer de la phase de préfiguration à la phase de gestion. Celle-ci conduira à entériner notamment le nouvel objet du Syndicat mixte et sa nouvelle organisation, conformément aux délibérations d'approbation prises l'an passé par les collectivités locales concernées.

1 Retrait des membres non appelés à siéger au Syndicat Mixte en phase de gestion

Le Président rappelle que certains membres du Syndicat mixte actuel n'ont pas vocation à prolonger leur présence dès lors que le Syndicat mixte entre en phase de gestion :

- d'une part les collectivités qui par délibération de leur conseil municipal en 2008 n'ont pas souhaité approuver la Charte et demeurer au sein du Syndicat Mixte de gestion du PNR : Crampagna, Illartein, Montagne.

- d'autre part les 5 établissements publics : Chambre d'Agriculture de l'Ariège, Chambre de Commerce et de l'Industrie de l'Ariège, Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Ariège, Office National des Forêts et Centre Régional de la Propriété Forestière de Midi-Pyrénées.

Pour ces derniers, les statuts modifiés prévoient de maintenir un haut niveau d'association à la vie du Syndicat mixte. Le Président propose d'acter le retrait de ces membres non appelés à siéger au Syndicat mixte en phase de gestion, en application de l'article IV des statuts. A l'unanimité, l'Assemblée acte le retrait de ces communes et des établissements publics

2 Modification statutaire

Le Président explique que le décret classant le PNR du 28 mai dernier, permet de confier au Syndicat mixte la capacité d'assurer le rôle de Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional. Pour cela il est nécessaire d'opérer une modification statutaire de façon à les adapter à la nouvelle situation.

Richard DANIS, Vice Président, rappelle que ces nouveaux statuts ont déjà été soumis au vote des collectivités entre juillet et novembre 2008 dans le cadre des délibérations d'approbation de la Charte du PNR et de l'adhésion au Syndicat mixte. Le Président propose de procéder au vote de modification des statuts selon l'article XVIII des statuts du Syndicat mixte. L'Assemblée prend connaissance de la proposition et à l'unanimité approuve la modification des statuts du Syndicat mixte du PNR.

3 Adhésion des nouvelles communes

Gérard PIQUEMAL, Vice Président rappelle qu'un certain nombre de communes non adhérentes au Syndicat mixte en phase de préfiguration ont souhaité approuver la Charte et ainsi adhérer à la structure de gestion du Parc. Il convient d'entériner leur adhésion selon les statuts modifiés. Le Vice Président explique que compte tenu de la situation particulière de ces communes, le Bureau propose de ne pas soumettre ces communes à des pénalités selon l'article XVIII des statuts du Syndicat mixte. L'Assemblée prend connaissance de la proposition et à l'unanimité approuve l'adhésion, dans ces conditions, des communes d'Aigues-Juntas, Aucazein, Caumont, Encourtiech, Ferrières-sur-Ariège, Montgauch et Sor.

IV – POINTS DIVERS

Une fois tous les points abordés, le Président annonce que l'inauguration du Parc aura lieu le 25 septembre probablement au col de Péguère si les conditions le permettent. Puis Matthieu CRUEGE explique les prochaines échéances. A la rentrée, se tiendra le Comité syndical où seront conviés les délégués du Syndicat mixte de gestion. Et donc les communes nouvellement adhérentes y seront invitées en tant que membres à voix délibérative. A cette réunion, il sera nécessaire de recomposer le Bureau car les nouveaux statuts prévoient un délégué supplémentaire dans le collège des communes et il faudra remplacer Madame MICHNA démissionnaire de son poste d'élue à Erp. De plus, ce sera l'occasion pour chacun des délégués de s'inscrire aux commissions de travail qui ont été annoncées lors du Comité Syndical à Brassac.

Claude SUERE, secrétaire général de la Sous Préfecture de Saint Girons intervient à son tour pour excuser la Sous Préfète qui ne pouvait être présente à cette réunion. Il lit le discours qu'elle avait préparé pour l'Assemblée.

A la fin de la réunion, André ROUCH demande à l'assemblée si elle souhaite aborder d'autres points. Aux termes des échanges, la réunion est close à 19h15.

**Le Président
André ROUCH**

